

Règles d'accueil, de vie et mesures spécifiques pour les ateliers

Site de Pantin Espace 7 Arpents



CONSIGNES GÉNÉRALES - VIGILANCE DE TOUS

- Merci de respecter et de faire respecter les mesures prises pour nous protéger collectivement et individuellement.
- Soyez vigilants sur la distanciation sociale quand vous vous croisez dans les couloirs, quand vous discutez en face à face.
- Les usagers s'engagent à ne pas se rendre à L'Espace 7 Arpents en cas de symptômes du CoVID-19 ou d'un contact avec un proche susceptible d'être infecté par le virus.
- Appliquer les gestes barrière tout au long de la journée
- Les formateurs et le personnel d'accueil sont à votre disposition pour toute question concernant votre sécurité.
- La réussite de ces mesures de protection repose sur le respect de tous des consignes mises en place. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'un rappel à l'ordre.

Bruno Burtre,
directeur général.

ACCUEIL & CONSIGNES DE CIRCULATION

L'accueil se fait dans la cour de l'Espace 7 Arpents.

L'accueil se fait entre 8h30 et 9h30 par le formateur.

Les horaires de début des formations se font de façon étalés entre 8h45 et 9h30.

Chacun doit prendre connaissance des consignes et mesures du dispositif CoViD-19 mises en place par La Filière et sur le site des 7 Arpents.

Le lavage des mains dans les vestiaires des ateliers ou au moyen de gel hydro-alcoolique est obligatoire en entrant dans les locaux.

Le port du masque est obligatoire. Les masques adaptés à votre activité vous sont fournis à votre arrivée.

Vous devez suivre les flèches directionnelles pour circuler dans l'établissement.



MESURES D'HYGIÈNE

L'ensemble des sanitaires est nettoyé régulièrement par l'exploitant de l'Espace 7 Arpents. Le nettoyage des espaces de travail et de formation est renforcé.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer dans l'espace de formation, notamment après les pauses ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets, matériels, équipements de travail possiblement contaminés.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS

Une attention toute particulière doit être portée sur la façon de mettre les EPI et surtout de les retirer. En effet, ces EPI peuvent être en contact avec des surfaces potentiellement contaminées et lorsqu'on les retire, on peut se contaminer en les touchant.

Il est impératif de se laver les mains à l'eau et au savon systématiquement après les avoir retirés, ou avec du gel hydro-alcoolique, puis d'essuyer avec un essuie-main en papier jetable.

GANTS JETABLES

Les gants évitent que les mains se contaminent au contact des surfaces.

Mais attention !!! Les gants se trouvent alors potentiellement contaminés et il faut donc respecter les mesures suivantes :

- Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- Ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle doublée d'un sac plastique.
- Se laver les mains après avoir ôté ses gants.

GANTS DE MANUTENTION, GANTS SPÉCIAUX SOUDURE

Se laver les mains avant de mettre les gants et à chaque fois qu'on les remet.

Durant le travail, il est important de rappeler que les mains, même gantées, ne doivent pas être portées au visage au cours de l'activité (la surface extérieure des gants peut potentiellement être contaminée).

Se laver les mains systématiquement après avoir retiré les gants et impérativement avant de boire, manger ou fumer.

POUR L'ENTRETIEN DES GANTS

Si les gants sont imperméables, lavage à l'eau et au savon, ou utilisation de lingettes désinfectantes.

S'ils sont en cuir... ou tissus ou non lavables, passer une lingette désinfectante dessus (difficile de désinfecter la totalité de la surface en tissu pas forcément adapté pour cela).

Les ranger dans un endroit dédié selon les indications du formateur. Ne pas les mettre en contact avec des affaires personnelles. Le délai d'attente permet de diminuer le risque de contamination lors de la réutilisation.

MASQUES FFP : MISE EN PLACE

Pour être efficaces, les masques doivent être correctement utilisés. Pour la mise en place du masque, il convient de :

- Se laver les mains.
- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité : Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains / Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage. / Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster. / Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il est inadapté.

Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.

Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.

Les masques à usage unique sont à jeter immédiatement après chaque utilisation dans la poubelle prévue à cet effet.

Se laver les mains (eau + savon) ou exercer une friction avec une solution hydro-alcoolique après retrait.

MASQUES À VISIÈRES, LUNETTES DE PROTECTION, CASQUES ANTI-BRUIT, TABLIERS ANTI-RAYONNEMENT, CAGOULES VENTILÉES

Ces EPI font l'objet de procédures particulières en fonction de la durée d'utilisation et du type de public les utilisant.

Ils seront soit mis à disposition de manière définitive, soit désinfectés après chaque utilisation, soit mis en « quarantaine ».

Ils seront distribués, en quantité suffisante afin d'éviter l'utilisation d'un même EPI par plusieurs personnes.

ESPACE DES SEPT ARPENTS – EXTRAIT DES CONSIGNES PRÉVENTION CoVID-19

Prendre connaissance du dispositif complet sur place

« Afin de vous permettre de reprendre vos activités de formation en présentiel, nous vous détaillons les modalités mises en place au sein de notre Espace pour vous accueillir en toute sécurité et pérenniser votre activité dans le cadre de la protection contre le COVID-19.

Différenciation des flux d'entrée et de sortie / Sens de circulation dans les couloirs / Respect de la distanciation sociale d'un mètre.

Filtrage à l'entrée : le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

Pauses : utilisation des distributeurs automatiques interdite.

Cinq distributeurs de mousse hydro alcoolique pour la désinfection des mains installés sur notre site.

Deux fois par jour : les locaux et le matériel appartenant à notre Espace sont intégralement nettoyés et désinfectés : parties communes, sanitaires et toutes les surfaces de contact (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs, tables, chaises...).

Désinfection de l'air avec un désinfectant bactéricide, levuricide, fongicide, virucide, mycobactéricide, sporicide.

Toilettes : sèche-mains remplacés par des distributeurs d'essuie main en papier / 14 points d'eau avec du savon moussant bactéricide.

Poubelle dédiée aux masques, mouchoirs en papier et gants jetables à l'accueil de l'accès principal.

Efficacité de l'ensemble de notre gamme de produits nettoyants désinfectants contre le coronavirus validée par des tests réalisés par un laboratoire externe spécialisé / norme européenne EN 14476. »

ESPACE DES SEPT ARPENTS – EXTRAIT DES CONSIGNES PRÉVENTION CoVID-19

Prendre connaissance du dispositif complet sur place

« Afin de vous permettre de reprendre vos activités de formation en présentiel, nous vous détaillons les modalités mises en place au sein de notre Espace pour vous accueillir en toute sécurité et pérenniser votre activité dans le cadre de la protection contre le COVID-19.

Différenciation des flux d'entrée et de sortie / Sens de circulation dans les couloirs / Respect de la distanciation sociale d'un mètre.

Filtrage à l'entrée : le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

Pauses : utilisation des distributeurs automatiques interdite.

Cinq distributeurs de mousse hydro alcoolique pour la désinfection des mains installés sur notre site.

Deux fois par jour : les locaux et le matériel appartenant à notre Espace sont intégralement nettoyés et désinfectés : parties communes, sanitaires et toutes les surfaces de contact (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs, tables, chaises...).

Désinfection de l'air avec un désinfectant bactéricide, levuricide, fongicide, virucide, mycobactéricide, sporicide.

Toilettes : sèche-mains remplacés par des distributeurs d'essuie main en papier / 14 points d'eau avec du savon moussant bactéricide.

Poubelle dédiée aux masques, mouchoirs en papier et gants jetables à l'accueil de l'accès principal.

Efficacité de l'ensemble de notre gamme de produits nettoyants désinfectants contre le coronavirus validée par des tests réalisés par un laboratoire externe spécialisé / norme européenne EN 14476. »